

bé Truelle, la lèvre appuyée sur la pomme d'ivoire de sa canne, parlait peu, souriait, disait qu'il fallait prendre bon espoir, s'en remettre à la Providence, et l'on voyait à son air qu'il en pensait plus qu'il n'en voulait dire.

Mme. Quesnel voulut absolument que Joseph, quoiqu'il fit, se couchât de bonne heure ; ils s'embrassèrent, et il s'endormit profondément ; mais Mme. Quesnel ne put fermer l'œil de la nuit, elle se levait à chaque instant et veillait pas de loup considérer son fils endormi et prêter l'oreille au bruit de son souffle.

Il sembla que le ciel ne voulait point que de joies si pures fussent démenties. Deux jours après, l'abbé Truelle dit à Joseph qu'il avait à l'entretenir et l'emmener se promener avec lui sous les arbres de la place. Là il lui apprit que M. le comte de Holstein lui faisait écrire une place de mille écus chez lui, avec des travaux annuels pour le ministère, que c'était là l'affaire dont il lui avait parlé, et qu'il ne dépendait plus que de lui d'accepter. Joseph transporté fit renoncer aussitôt l'abbé pour instruire sa mère et partager sa joie avec elle ; en même temps comme si tout le secondait, un travail qu'il avait abandonné en partant venait de paraître avec succès ; ce fut notamment ce qui confirma le comte de Holstein dans ses bons desseins sur Joseph. Il reçut en outre une lettre du ministre lui-même, qui lui donnait des encouragements et lui assurait sa protection ; quelques travaux de Bordaient suivre à ceux-là, et achevèrent de le tirer d'embarras en arrivant. Il se vit donc hors de gêne, avec de nouvelles relations, des ressources assurées, et dès ce moment tout alla bien.

Sa mère cependant ne voulut point quitter tout de suite son appartement de la place Royale ; Joseph, logé chez M. Holstein, allait toujours prendre ses repas chez elle. Il avait alors un an de plus ; il avait aussi plus de raison et de jugement, il travaillait plus assidument et avec plus de force. En quatre mois, la dette sacrée envers l'abbé fut payée, quoique le bonhomme pût faire pour s'en défendre ; on en paya aussi quelques autres que Mme. Quesnel avait contractée à l'usu de son fils ; ils se retrouvèrent enfin dans la plus heureuse médiocrité. Joseph gagnait peu ; mais on se suffisait, et tout s'améliorait à mesure. L'abbé reprit l'habitude du tabac.

Il ne vint aucune lettre de Bordeaux. Joseph jugeait de son côté que ce n'était pas trop du plus profond mépris pour payer cette maison inhospitalière, et que tout ce qu'il pouvait faire était d'oublier ce qu'il y avait souffert. Il apprit pourtant que l'indignation avait été extrême contre cette espèce de fou, d'original, qu'on avait bien voulu recueillir dans la maison tant qu'il en avait eu besoin, et qui en était sorti de la sorte pour une querelle où il avait eu tort, sans dire mot à personne. Il méprisa ces rapports injustes ; mais il apprit encore ce qu'il n'avait déjà que trop prévu, que la maison Lagache achevait de se disréditer, et que la guerre avait été déclarée entre les deux frères. Joseph, dans ces débats, plaignit de tout son cœur la pauvre Brigitte, encore mineure, et dont tout le bien se trouvait compromis. Il le dit au voyageur qui lui donnait ces détails.

—Elle a quitté la maison, comme vous avez, reprit le Bordelais, elle est à Paris.

—A Paris ! s'écria Joseph.

—Oui, elle est ici, aux Saints-Anges, où je crois bien qu'elle finira par se faire religieuse, si l'on vient à la perdre. C'était une enfant d'une pauvre senté ; on ne pensait pas la conserver.

Le voyageur ajouta là-dessus tout ce qu'il en savait, sans parvenir à satisfaire la curiosité impatiente de Joseph, qui raconta cette nouvelle chez lui. Tout rapport était irrévocablement rompu entre les deux familles. Mais ces événements arrivés coup sur coup, la ruine des Lagache, l'arrivée de Brigitte, émurent beaucoup Joseph et sa mère. Ils en causèrent longuement à dîner avec l'abbé Truelle, qui dit seulement quand on parla du couvent qu'il connaissait la supérieure de la maison. Joseph, fort préoccupé, songea d'abord à rendre visite à Brigitte dans ces tristes conjectures. Mais il y avait longtemps qu'ils ne s'étaient vus ; il se représenta les dispositions des Lagache à son égard. Brigitte, à présent grande demoiselle, ou l'avait tout à fait oublié, ou avait épousé les ressentiments de sa famille. Enfin, il résista à ces premiers mouvements et n'y songea plus, sans savoir même les circonstances qui avaient suivi son départ, et qu'on va reprendre.

Suite et fin au prochain numéro.

LE
MANUEL
OU
RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,
DÉDIE À LA JEUNESSE CANADIENNE
PAR

M. CHINQUIY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES, où il sera à vendre dans quelques jours.

PENSION PRIVÉE.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer une BONNE ET EXCELLENTE PENSION PRIVÉE, devront s'adresser, rue St. George, No. 12, près la rue Craig, chez les Demoiselles AMHERST, qui feront tout leur possible pour contenir ceux qui les favorisent de leur patronage.

Montréal, 12 avril, 1844.

A V I S .

ON demande à Sr. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONET, écuyer, Commissaire d'École.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévolu à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompte attention.

2 avril 1844.

WM. EVANS,
Editeur et Propriétaire.

A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec. S'adresser à l'Évêché.

NOUVEAU ESTABLISSEMENT
DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informer très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU,
PETIT MANUEL

DE

L'ARCHICONFRÉRIE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME EDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1844.

RECUEIL DE LITANIES
A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITE.

DES CARTES DE TEMPÉRANCE TOTALE.

PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA,
suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix : 15 sols.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des priviléges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.
ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTIN, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTRE.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.